

RCS : BESANCON

Code greffe : 2501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BESANCON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 00660

Numéro SIREN : 798 528 261

Nom ou dénomination : A PAT TAXI

Ce dépôt a été enregistré le 19/12/2017 sous le numéro de dépôt 5657



Murielle Génin
Vanessa Patois
Anne Masson
Géraldine Huguet
Experts-comptables
Commissaires aux comptes

SARL A PAT'TAXI
au capital de 5 000 Euros
Siège social : 4 rue de la côte - 25520 SOMBACOUR

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la SARL (associé unique) en Société par Actions Simplifiée SAS (associé unique)

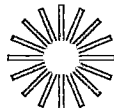
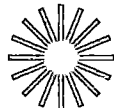
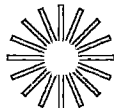
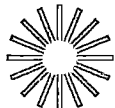
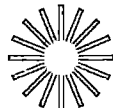
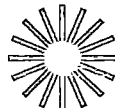
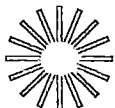
A l'Associé,

En notre qualité d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L223-43 du Code de Commerce, et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L224-3 même code par décision unanime des associés en date du 30 novembre 2017, nous avons établi le présent rapport afin :

- De vous présenter notre analyse de la situation de votre société
- De vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social, et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.



La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les derniers comptes annuels arrêtés le 30 septembre 2017, font apparaître un chiffre d'affaires de 81 k€, en progression de 12 k€ (+18 % par rapport à l'exercice précédent), un bénéfice net de 5.6 k€ contre 8.1 k€ au regard de celui de 2016, des capitaux propres à 38 k€ contre 32 k€ précédemment,
- Il n'a pas été établi de situation intermédiaire postérieure au 30 septembre 2017 mais les éléments enregistrés en comptabilité jusqu'au 30 novembre 2017 ne laissent apparaître aucune dégradation de l'activité.

Mission du commissaire aux comptes à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- A contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation
- A vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminés selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels, est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Besançon, le 13 décembre 2017
ACE, Commissaire aux comptes et à la transformation

Vanessa PATOIS CLERC
Directrice Générale Déléguée
Commissaire aux comptes associée



Murielle Génin
Vanessa Patois
Anne Masson
Géraldine Huguet
Experts-comptables
Commissaires aux comptes

Déposé le
19 DEC. 2017
Greffes du Tribunal de Commerce de Besançon

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
Palais de Justice
1 rue Mégevand
25000 BESANCON

DOSSIER : SARL A PAT'TAXI
RCS BESANCON 798 528 261
Siège social 4 rue de la Côte - 25520 SOMBACOUR

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

Monsieur le Greffier,

Vous trouverez sous ce pli :

- le rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la SARL (associé unique) en société par actions simplifiée (SAS) associé unique.
- 1 chèque de **15,79 euros** émis par ladite Société.
- 1 enveloppe retour.

Nous vous remercions de bien vouloir établir la facture au nom de la société A PAT'TAXI à l'origine du règlement, et de la transmettre directement au Cabinet avec le récépissé de dépôt à l'aide de l'enveloppe jointe.

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de nos sentiments distingués.

Zineb JABRANE
Assistante Juridique